

Pourquoi choisir Médecin en ligne?

Rendement des investissements démontré en matière d'efficacité, de productivité et de succès

Notre garantie *Médecin en ligne* offre aux employés et à leurs personnes à charge des services de santé pratiques et efficaces qui donnent un accès immédiat à des omnipraticiens canadiens autorisés, ce qui se traduit par une réduction des absences du travail et par des économies pour les promoteurs de régimes.



65 % des consultations sur *Médecin en ligne* permettent d'éviter une absence du travail¹

Les promoteurs de régimes économisent ainsi des milliers de dollars par adhérent annuellement, grâce à une réduction de l'absentéisme.

Le saviez-vous? Les employés s'absentent du travail de deux à six jours par année pour des consultations médicales. Chaque consultation de cinq minutes donne lieu à une absence d'environ deux heures².



91 % des employés voient leur problème médical* entièrement résolu⁵

Le service *Médecin en ligne* permet une intervention rapide et un diagnostic exact, en plus de favoriser une véritable continuité des soins et une bonne coordination des services.

Le saviez-vous? Quelque 70 % des problèmes de santé peuvent être traités dans le cadre d'une consultation en ligne sans que la qualité des soins en souffre⁶.



98 % des employés accordent 5 étoiles sur 5 au service *Médecin en ligne*³

Les organisations qui utilisent les bons outils pour promouvoir une culture axée sur la santé et le mieux-être obtiennent une meilleure satisfaction des employés.

Le saviez-vous? Pas moins de 70 % des personnes interrogées ont affirmé qu'elles opteraient pour une consultation médicale en ligne si un tel service était offert dans le cadre de leur régime d'assurance⁴.



Démarquez-vous comme employeur

Attirez les talents en offrant à vos adhérents un service dont ils pourront profiter. Le service *Médecin en ligne* peut contribuer à prévenir les absences prolongées attribuables à la maladie, ainsi qu'aider les employés à gérer le stress et à prendre leur santé en main.

Le saviez-vous? Seules 9 % des entreprises canadiennes offrent à leurs employés un accès à des soins en ligne⁷.

^{1,3,5} Maple

² Murphy, R. (2018), sondage, tiré de benefitscanada.com

⁴ Association médicale canadienne

⁶ Truven Health Analytics (2013)

⁷ Medisys Canada 2019

*Toutes les consultations en télémédecine sont soumises aux règlements provinciaux. Les fournisseurs de soins de santé pourraient ne pas avoir l'autorisation d'effectuer une consultation virtuelle en raison des restrictions.

^{MC} Le symbole et le nom Croix Bleue sont des marques de commerce déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisées sous licence par Croix Bleue Medavie, titulaire de licence indépendant de l'Association canadienne des Croix Bleue.

Pour en savoir davantage, communiquez avec votre représentant Croix Bleue Medavie.

